



Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe

ÉLECTION À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DÉPARTEMENTALE UNIQUE DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

SCRUTIN DU 29 NOVEMBRE AU 06 DECEMBRE 2018

Du 29 novembre au 6 décembre 2018, vous êtes appelés à élire vos représentants à la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) compétente à l'égard des Instituteurs et Professeurs des Ecoles.

Une nouvelle fois, ces élections se dérouleront dans un contexte extrêmement difficile, conséquence de la politique confuse du gouvernement, dont les principaux effets sont :

- Le remplacement progressif des « plus de maîtres que de classes » alors qu'aucun bilan du dispositif (PMQC) n'a été fait,
- Une politique insensée d'ouverture et de fermeture de postes, sans prise en compte de nos spécificités géographiques, conduisant à d'impressionnants écarts d'effectifs souvent au sein d'un même établissement.
- Le nombre insuffisant de Brigades de Formation Continue qui ne permet pas d'assurer une formation continue qualitative et quantitative des Professeurs des Ecoles,
- Une formation continue au rabais remplacée progressivement par la Formation Ouverte À Distance alors que la couverture numérique sur notre territoire est insuffisante,
- Des concours de recrutement des PE et une formation initiale à plusieurs vitesses, causes d'inquiétude et de désarroi chez les Professeurs des Ecoles Stagiaires qui, pour certains, souffrent d'un manque d'encadrement lors des stages de responsabilité dans les classes,
- Le défaut de recours à la liste complémentaire du Concours Régional des Professeurs des Ecoles pour répondre au manque d'enseignants,
- L'aggravation des conditions de travail dans un contexte caractérisé par un retard et un échec scolaires récurrents,

Afin de dénoncer, puis de combattre cette politique et peser encore plus sur les décisions prises, il est nécessaire de renforcer la présence du SPEG au sein de la CAPD des Instituteurs et Professeurs des Ecoles.

LES COMMISSAIRES PARITAIRES DU SPEG, grâce à l'efficacité de leur travail, font la preuve de leur rôle incontournable au sein de cette instance paritaire, pour assurer une défense efficace et l'information de tous les personnels.

LES COMMISSAIRES PARITAIRES DU SPEG continueront à se battre avec détermination contre toute politique visant d'une part, à mettre en péril le droit à une éducation de qualité et à la formation des jeunes guadeloupéens, d'autre part à remettre en cause les droits des Professeurs des Ecoles et des Instituteurs.

AVEC VOTRE SOUTIEN, NOUS CONTINUERONS RÉSOLUMENT LE COMBAT POUR :

- *L'élaboration et la mise en application d'un vrai projet d'académie prenant en compte la diversité socioculturelle des élèves, la réalité culturelle, linguistique, historique, géographique et environnementale de notre académie,*
- *Exiger une adaptation des programmes de l'école primaire, condition sine qua non pour réduire le taux d'échec scolaire au sein de notre académie,*
- *Une réelle prise en compte de la chronobiologie de l'enfant guadeloupéen,*
- *Une adéquation entre temps scolaire et temps périscolaire,*
- *Une relation Inspecteur-inspecté plus valorisante, fondée sur l'échange, la concertation et l'aide pédagogiques, dans le respect de la dignité de chacun,*
- *Une meilleure application de la démocratie et de l'équité au sein des instances administratives ainsi que le respect des membres de l'administration envers les représentants élus des personnels,*
- *Une prise en charge plus efficace des élèves en situation de handicap (recrutement, formation d'AESH, reconnaissance et valorisation de ce métier),*
- *Une prise en charge plus efficace des élèves allophones nouvellement arrivés afin de favoriser leur insertion dans notre société (formation des enseignants, matériel pédagogique adapté, suivi au niveau santé et familial, matériel scolaire).*

VOTER SPEG c'est exprimer votre opposition à une politique qui met en péril le système scolaire en Guadeloupe et fragilise les personnels de l'éducation dans l'exercice de leur profession.

ELIRE LES CANDIDATS DU SPEG c'est choisir, pour vous représenter, des femmes et des hommes militants, efficaces dans la gestion des situations administratives, déterminés dans la défense des intérêts des personnels.

DU 29 NOVEMBRE AU 06 DECEMBRE 2018

Votez et faites voter pour la liste

SPEG

